

**gisti,** groupe  
d'information et  
de soutien des  
immigré-e-s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission  
exceptionnelle**

Région Centre-Val de Loire

Département du Cher (18)

Département Eure-et-Loir (28)

Département Indre (36)

Département Indre-et-Loire (37)

Département Loir-et-Cher (41)

Département Loiret (45)

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Centre-Val de Loire  
Département Cher (18)  
Préfecture Bourges  
Sous-préfectures : Saint-Amand-Montrond, Vierzon

## Préfecture de Bourges

Dernière mise à jour : 02/02/2023

Aucune information relative à la demande d'admission exceptionnelle au séjour. Néanmoins, la demande de délivrance d'un premier titre de séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.cher.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers/Delivrance-des-titres-de-sejour>

Prendre un rendez-vous via le lien suivant :

<https://www.cher.gouv.fr/Enquetes/TITRE-DE-SEJOUR-Demande-de-RDV>

Les modalités sont reproduites ici :

*Formulaire de rendez-vous en ligne à remplir*

## Sous-préfectures de Saint Amand Montrond et Vierzon

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

Les modalités sont reproduites ici :

*Le dépôt des demandes de titres de séjour sont à effectuer à la Préfecture à BOURGES quel que soit votre lieu de domicile dans le Cher.*

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Centre-Val de Loire  
Département Eure-et-Loir (28)  
Préfecture Chartres

Sous-préfectures : Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou

## Préfecture de Chartres

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers-en-Eure-et-Loir/Premiere-demande-d-un-titre-de-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

*AES par voie postale exclusivement, formulaire à remplir*

*Adresse : Préfecture d'Eure-et-Loir, Bureau des Étrangers, 1ère demande, Place de la République-CS 80537, 28019 Chartres Cedex*

## Sous-préfectures de Châteaudun et Nogent-le-Rotrou

Elles ne traitent pas les demandes d'AES

## Sous-préfecture de Dreux

Elle ne traite pas les demandes d'AES.

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Centre-Val de Loire  
Département Indre (36)  
Préfecture Châteauroux  
Sous-préfectures : Le Blanc, La Châtre, Issoudin

## Préfecture de Châteauroux

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.indre.gouv.fr/Demarches-administratives/Toutes-les-demarches-pour-les-particuliers2/Etrangers-et-naturalisation/Etrangers-dans-l-Indre/Accueil-des-etrangers>

Les modalités sont reproduites ici :

*AES dématérialisée : formulaire à remplir en ligne*

*Les prises de rendez-vous ne concernent que les retraits de titres de séjour.*

## Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Centre-Val de Loire  
Département Indre-et-Loire (37)  
Préfecture Tours  
Sous-préfectures : Chinon, Loches

## Préfecture de Tours

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici :

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-et-naturalisations/Etrangers-en-Indre-et-Loire/Premiere-demande-d-un-titre-de-sejour/Premiere-demande-de-titre-de-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

*AES par voie postale exclusivement (imprimer formulaire en ligne)  
Adresse : Préfecture d'Indre et Loire, Bureau de l'Immigration, Premier titre de séjour,  
37925 TOURS CEDEX 9*

## Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Région Centre-Val de Loire  
Département Loir-et-Cher (41)  
Préfecture Blois

Sous-préfectures : Romorantin-Lanthenay, Vendôme

## Préfecture de Blois

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-Loir-et-Cher/Vous-souhaitez-deposer-une-demande-de-titre-de-sejour-en-Loir-et-Cher/Situation-irreguliere>

Les modalités sont reproduites ici :

*AES : voie postale ou déposer dans la boîte aux lettres de la préfecture  
Adresse: Pl. de la République, 41000 Blois*

## Sous-préfectures

Elles ne traitent pas les demandes d'AES.

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré-e-s

Centre-Val de Loire (Région)  
Département Loiret (45)  
Préfecture Orléans  
Sous-préfectures : Montargis, Pithiviers

## Préfecture d'Orléans et sous-préfecture de Pithiviers

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.loiret.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-ressortissants-etranagers/Informations-sur-les-titres-de-sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

*Je souhaite déposer une demande d'admission exceptionnelle au séjour : cliquez ici  
Admission exceptionnelle au séjour en France au titre de la vie familiale ou professionnelle  
Vous résidez irrégulièrement en France et souhaitez solliciter votre admission  
exceptionnelle au séjour?*

*1. Constituez votre dossier*

- complétez le Formulaire d'admission exceptionnelle au séjour consultable ici  
Vous pouvez directement le remplir en ligne avant de l'imprimer ou l'imprimer puis le  
renseigner à la main*
- joignez toutes les pièces complémentaires mentionnées pages 7 et 8 du formulaire  
en fonction de votre situation*

*2. Transmettez votre dossier complet par voie postale*

*Si vous résidez dans l'arrondissement d'Orléans ou l'arrondissement de Pithiviers :  
Préfecture du Loiret et de la région Centre-Val de Loire / Sous-préfecture de Pithiviers  
Préfecture du Loiret  
Direction des migrations et de l'intégration  
Admission exceptionnelle au séjour  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS*

## Sous-préfecture de Montargis

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici :  
<https://www.loiret.gouv.fr/contenu/telechargement/50973/353930/file/Formulaire%20Loiret%20MAJ.pdf>

Les modalités sont reproduites ici :

*Si vous résidez dans l'arrondissement de Montargis:  
Sous-préfecture de Montargis  
22-24, boulevard Paul Baudin  
45207 MONTARGIS Cedex*

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

*Toute demande incomplète sera considérée comme irrecevable, ne sera pas enregistrée et vous sera retournée. Il est inutile de prendre un rendez-vous.*

*Suite à l'enregistrement de votre demande :*

*vous pourrez faire l'objet d'une demande de pièces complémentaires et être convoqué(e) en préfecture, pour présenter les originaux des documents envoyés et vous prêter à l'enregistrement de vos empreintes digitales.*

*Attention : Si vous faites d'ores et déjà l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, celle-ci reste exécutoire tant qu'elle n'a pas été annulée ou exécutée.*

*Toute demande d'admission exceptionnelle au séjour peut être considérée comme manifestement dilatoire et être déclarée irrecevable.*

*Une fois votre demande déposée, une demande de pièces complémentaires pourra vous être adressée par voie postale.*